



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p><b>COMPTE RENDU</b> <b>DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 28 JUIN 2006</b></p>
---

L'an deux mille six, le 28 juin à 19 heures ;

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2006, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. LAFON, Maire ; M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT (arrivée après désignation du secrétaire de séance), M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Adjoint ; Mme FÉLICIER, M. TROQUET, Mme OLIVIÉRI, M. ROTA, Mme ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF (pouvoir à M. SEUX à partir du point 11d), Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, M. DENHEZ (arrivé après désignation du secrétaire de séance), Melle MARTIN (pouvoir à Melle COMBE à partir du point 3), M. DURAND, Melle COMBE ; M. MESLÉ, Mmes KERSTING (pouvoir à M. MESLÉ à partir du point 9), PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN.

**Etaient excusés** : Mme RICARD (pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), M. SERFATI (pouvoir à M. BERNE), M. QUENTIN (pouvoir à Mme SÉGURET) ; M. SULTER (pouvoir à Mme KERSTING jusqu'au point 8c puis absent après le départ de Mme KERSTING).

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : Mme FÉLICIER.



**Mme FÉLICIER est élue secrétaire de séance à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG).**

Monsieur le Maire annonce le départ du Conseil municipal de Melle Christelle MELOT et l'intégration de Melle Sylvie COMBE à laquelle tous les membres du Conseil souhaitent la bienvenue.



## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. DEMEULANDRE, Adjoint au Maire chargé du personnel communal, répond à une question de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes, portant sur la politique sociale municipale en faveur du personnel communal.

M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, répond à une question de Melle NICOLAS, Conseillère municipale du groupe des Elus Verts de Vincennes, sur le projet de transfert de 600 agents du Ministère des finances sur l'ancien site Kodak de Vincennes.





*Groupe des élus **Verts** au  
conseil municipal de Vincennes*

*Question du groupe des élu(e)s Vert(e)s de Vincennes pour le Conseil municipal du  
28 juin 2006 sur la politique antisociale de la ville de Vincennes.*

Monsieur le Maire,

Vous avez été condamné en date du 8 novembre 2005 par le tribunal administratif de Melun à payer aux quatre agents de la ville qui vous assignaient pour avoir refusé de verser à TOUS les agents concernés l'IEMP une indemnité instituée par une délibération du 24 septembre 2003 pour certaines catégories de personnel, et ce au taux plancher de 0,8. Vous vous étiez dépêché d'ailleurs de modifier cette délibération, ce qui fait que les sommes à verser ne concernent que les 3 mois durant lesquels cette IEMP à taux plancher 0,8 a existé.

Vous n'avez pas fait appel de la décision du tribunal et avez payé aux 4 agents les sommes dues (après que ceux-ci ont tout de même été obligés de ressaisir le tribunal de Melun devant leur difficulté à obtenir l'exécution du jugement...).

Mais, conséquence logique, bon nombre d'agents concernés souhaitent désormais se voir payer cette IEMP due au titre des trois premiers mois de l'année 2004. A notre connaissance, ce sont désormais environ 200 agents de la ville de Vincennes qui réclament ce dû.

Or vous ne leur opposez à ce jour qu'un profond silence. Certes vous avez deux mois pour répondre à chacun d'eux. Mais ne croyez-vous pas qu'il serait plus sain et plus responsable de dire à l'ensemble des personnels ce que sera votre réponse et surtout de payer ce dû à l'ensemble des agents qui y ont droit sans attendre que chacun ait à le réclamer ? Cela serait faire preuve de respect pour vos personnels, ce serait agir de manière responsable par rapport à une décision de justice, cela rendrait le climat social de la ville de Vincennes un peu plus sain et, oserions-nous ajouter, cela serait faire preuve d'une certaine élégance (mais après tout, quand on est prêt à expulser de son appartement de fonction une gardienne d'école élevant seule deux jeunes enfants sous prétexte que vous avez refusé sa titularisation malgré l'avis des instances paritaires...).

Il est vrai que payer l'ensemble des agents qui peut prétendre au paiement de ces trois mois d'IEMP nécessiterait quelques dizaines de milliers d'euros qui ne sont peut-être pas budgétés. Vous qui êtes spécialiste des décisions budgétaires modificatives devriez être capable de régler facilement ce souci technique...

A travers notre question, ce sont en tout cas plusieurs centaines d'agents municipaux de cette ville qui attendent, avec votre réponse, tout simplement ce que vous leur devez, y compris un minimum de respect.

Réponse de Monsieur Marcel DEMEULANDRE,  
Adjoint au Maire chargé du personnel  
à la question orale du groupe des élus Verts de Vincennes  
sur la politique sociale de la ville de Vincennes

Un certain nombre d'agents ont formulé début 2004 un recours contre les décisions individuelles d'attribution du régime indemnitaire, au motif qu'ils ne bénéficiaient pas de l'attribution de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) instituée par la délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2003, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La non attribution systématique de cette indemnité par l'autorité administrative trouvait son fondement dans la volonté de la collectivité de lier cette attribution à la manière de servir.

Quatre d'entre eux ont saisi le Tribunal administratif de ce dossier. Ce dernier, au vu des termes de la délibération du Conseil municipal a, dans ses décisions datées du 8 novembre 2005, enjoint la ville de Vincennes de verser l'IEMP affectée d'un coefficient de 0,8 à ces 4 agents. La Ville a alors versé les sommes correspondantes le 9 janvier 2006.

Le délai d'exécution de ces jugements est dû à la demande de précision formulée auprès du Tribunal administratif s'agissant de la période à prendre en compte pour l'application de la décision. Cette période a été arrêtée au premier trimestre de l'année 2004, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 mars 2004.

En effet une délibération du Conseil municipal, en date du 30 mars 2004, applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril de la même année, précise le caractère non systématique de l'attribution de cette prime en la soumettant à l'évaluation de la manière de servir de l'agent.

S'agissant des 161 autres agents qui ont formulé en 2004 un recours contre la décision individuelle relative à leur régime indemnitaire et à la lecture des jugements du 8 novembre 2005, des mesures ont été prises afin de leur verser également l'IEMP affecté d'un coefficient de 0,8.

Comme vous pourrez le constater les sommes correspondantes sont inscrites au budget supplémentaire et seront versées aux agents concernés qui en feront la demande sur la paie du mois de juillet 2006.

Pour ce qui est de la politique sociale de la Ville, il convient de rappeler les nombreuses mesures prises par la collectivité au bénéfice de ses agents.

Dans sa séance du 29 mars dernier le Conseil municipal a décidé le versement des prestations d'action sociale facultatives suivantes dans les conditions définies par la circulaire de 1998 :

- ♦ aide à la famille : allocation aux parents séjournant en maison de repos accompagnés de leur enfant (âgé de moins de 5 ans) ;
- ♦ séjours d'enfants : centre de vacances avec hébergement ; centres familiaux de vacances agréés de France; séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif et séjours linguistiques,
- ♦ mesures concernant les enfants handicapés : allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans ; allocation spéciale pour jeune adulte atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans ; séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés et centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France (enfants de moins de 8 ans).

En matière de formation professionnelle, il faut souligner les efforts faits par la collectivité, puisque depuis 2001, les crédits correspondants ont augmenté de plus de 62 %. En 2005, la part obligatoire versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale s'élevait à 268 981 € à laquelle s'ajoute le budget supplémentaire géré par la Ville de 210 000 €

Par ailleurs il faut noter le succès des chèques vacances mis en place en mai de cette année, plus de 530 agents y ayant déjà adhéré. Le principe des chèques-vacances est fondé sur un versement mensuel de l'agent sur une période de 12 mois au terme de laquelle l'Amicale du personnel complète l'épargne ainsi constituée afin de procéder à l'attribution des chèques vacances. La Ville attribue à l'Amicale la subvention correspondant à la part qui n'est pas à la charge de l'agent. La part prise en charge par l'Amicale est de l'ordre de 50 % pour un agent de catégorie A et va jusqu'à 80 % pour les agents de catégorie C.

Enfin, 30 % des agents ont répondu à l'enquête sociale menée en mai dans les services afin de mieux connaître leurs attentes. Cette première enquête devrait nous permettre d'aller encore plus loin en matière de politique sociale sur la base des nombreuses propositions qui nous ont été faites. Les réponses à l'enquête sociale sont en cours de dépouillement. Elles seront présentées en septembre prochain. On peut d'ores et déjà noter qu'aucune observation relative à l'IEMP n'a été formulée.

Ces quelques exemples montrent que la ville de Vincennes ne conduit aucunement une politique antisociale. Au contraire. Elle s'attache à développer des actions concrètes et innovantes qui sont particulièrement appréciées par les agents.

J'espère ainsi, cher collègue, avoir répondu à vos interrogations.

---



*Groupe des élus **Verts** au  
conseil municipal de Vincennes*

*Question du groupe des élu(e)s Vert(e)s de Vincennes pour le Conseil municipal du  
28 juin 2006 sur le projet de transfert de 600 agents du ministère des finances sur  
l'ancien site Kodak de Vincennes.*

Monsieur le Maire,

Le ministère des Finances a récemment racheté un immeuble de bureau situé sur l'emplacement de l'ancien site industriel Kodak, notoirement pollué, pour y transférer une partie de ses locaux avec 600 agents.

Ce projet a suscité l'émoi bien compréhensible des salariés et de leurs six principaux syndicats qui s'opposent fortement à ce transfert, estimant que le principe de précaution doit jouer et que rien ne garantit la sécurité sanitaire des personnels appelés à travailler sur ce nouveau site.

La direction du ministère, saisie en ce sens par les syndicats et une pétition très largement signée, a fini par accepter de réunir un groupe de travail associant des expert et qui ressemble par sa composition à celui mis en place pour le suivi de la pollution du site Kodak il y a quelques années. On y compte notamment le professeur Pezerat, en son temps expert des parents et riverains de l'association Vigilance Franklin, cette fois mandaté par les salariés du ministère des Finances.

Lors de la réunion du groupe de travail, le 12 juin dernier, il a notamment été dit par la présidente du comité scientifique mis en place par l'administration pour suivre l'EDR de 2003, que la pollution de la nappe doit être prise en compte comme risque potentiel d'exposition dans l'avenir. On ne saurait être plus clair. Plus grave elle aurait ajouté reconnaître qu'il y aurait des incertitudes et des incohérences dans les études réalisées jusqu'ici sur le site Kodak.

De son côté l'inspectrice Hygiène et Sécurité a fait part de ses réticences sur le transfert et par ailleurs le médecin coordinateur a expliqué qu'en cas de transfert il faudrait de toutes façons mettre en place un suivi médical spécifique des salariés... ! Vous imaginez comme cela peut donner confiance aux dits salariés. D'ailleurs aucun expert de l'administration n'a pu garantir à 100% l'absence de risque sur le site Kodak.

Monsieur le maire, vous avez affirmé à plusieurs reprises, votre soutien au projet de transfert du ministère des Finances, ne pensez-vous pas pourtant qu'encore une fois un esprit de responsabilité et un minimum de bon sens commanderait soit de dépolluer le site avant d'y installer 600 personnes supplémentaires soit de ne pas installer ces nouvelles personnes sur un site dont on connaît l'ampleur de la pollution et dont, au mieux, on ne connaît pas l'évolution potentielle à moyen terme ?

De plus, si l'administration juge nécessaire un suivi médical pour de potentiels futurs salariés du site, pourquoi cela n'est-il pas envisagé pour les personnes qui y vivent et y travaillent aujourd'hui ?

Enfin, il est curieux d'apprendre, au détour d'une réunion au ministère des finances, que le discours lénifiant qu'on nous tient depuis des années sur le site Kodak n'est pas tout à fait le même que celui que tient la même administration aujourd'hui peut-être parce que se pensant en cercle plus restreint. Que pouvez-vous nous dire de ce changement de discours, notamment de la présidente du comité scientifique ?

Réponse de Monsieur Guy VINDEOU, Adjoint au Maire chargé de  
l'environnement et du cadre de vie à la question orale du groupe des élus Verts  
de Vincennes sur l'installation d'agents du ministère des finances dans le  
quartier des Vignerons

Monsieur le conseiller municipal,

Vous revenez, comme chaque année au début de l'été, sur la situation du quartier des Vignerons. Cette année, en l'absence de nouvelle sanitaire et environnementale notoire, vous jugez opportun de relayer les craintes de certains agents du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie qui seraient appelés à quitter leurs locaux du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris pour rejoindre des locaux situés dans notre ville.

Votre question appelle deux réflexions.

- La première, c'est qu'il n'appartient pas à la ville de Vincennes de juger des choix de la politique immobilière de l'Etat, choix qui répondent à la volonté du ministère des finances de rationaliser les implantations immobilières en regroupant ses services à l'Est de Paris.

Il n'appartient pas non plus à la ville de Vincennes de se prononcer sur les réticences des agents de ce ministère dont un certain nombre ne souhaite pas s'installer à Vincennes, à Montreuil et d'une manière générale en banlieue parisienne. Ces réticences relèvent donc d'une question sociale interne au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère donnera à ce projet de transfert la suite qu'il entend en fonction de critères qui ne relèvent pas de la santé publique.

Il appartient, en revanche, à la ville de Vincennes de dissiper toutes les inexactitudes, les approximations et, pour dire les choses telles qu'elles sont, les rumeurs qui sont colportées. Ainsi, comme vous le savez, plusieurs tracts – dont les rédacteurs sont plus ou moins identifiés - ont été distribués à Bercy et à Vincennes au sujet de ce projet déménagement. Ces tracts comportent des propos qui sont non seulement inexacts et fantaisistes mais aussi volontairement fallacieux et mensongers. Il est notamment avancé, de manière totalement absurde, que la société Kodak aurait proposé de dépolluer le site mais que le Maire de Vincennes aurait refusé. Naturellement, jamais Kodak n'a fait une telle proposition et n'était d'ailleurs pas tenu de le faire par la loi, puisque le site ne présente pas de danger avéré pour les riverains. Devant de tels propos, et comme c'est logique, Monsieur le Maire a décidé de porter plainte pour diffamation.

Votre question, Monsieur le conseiller municipal, appelle aussi une mise au point sur le fond, mise au point qui, nous l'espérons, vous poussera à plus de prudence.

Contrairement à ce que vous avancez, les pouvoirs publics compétents - c'est à dire en l'occurrence les autorités sanitaires - n'ont pas changé de position. Le docteur LEDRANS, que vous citez imprudemment, est précisément la personne qui a rédigé et signé au mois de février dernier la synthèse =définitive= (c'est moi qui souligne) des conclusions de toutes les études qui ont été menées sur ce quartier depuis 2001. Cette synthèse, qui a été largement diffusée et qui est intégralement disponible en Mairie, expose trois grandes conclusions ; ces conclusions sont certes connues de tous mais elles méritent d'être à nouveau rappelées :

- ✓ en premier lieu, la synthèse définitive des études indique que l'incidence des cancers pédiatriques dans le quartier Sud de Vincennes est, pour la période 1990 à 2004, comparable à celle de l'ensemble de la population française de même âge ; l'excès observé pendant la période 1995-1999 est compatible avec les fluctuations de l'incidence à l'échelle nationale d'une maladie rare ;
- ✓ en second lieu, en dépit de la présence de produits dans la nappe phréatique, la synthèse scientifique définitive réaffirme qu'aucune exposition environnementale particulière à ce quartier n'est susceptible d'expliquer le regroupement de cancers initialement signalé. Aucun lien ne peut donc être fait entre les cas de cancer pédiatriques et l'activité de l'ancienne usine Kodak. Pour citer les propos exacts, il est réaffirmé que « le fait d'habiter, de travailler ou d'étudier dans ce quartier ne présente aucun risque sanitaire avéré pour la population ». On ne saurait être plus clair.
- ✓ en troisième lieu, et cela devrait en tant que responsables publics tous nous interpellier, le Comité scientifique souligne que jamais en France autant de moyens humains et financiers n'ont été mobilisés pour déterminer la cause des cas de cancers observés (comité de suivi, comité scientifique de 17 experts et personnel de soutien, prestations de plusieurs bureaux d'études avec un personnel dédié à plein temps) bien que dès 2002 les premières investigations montraient qu'il n'était pas possible d'attribuer ces cas à une cause locale, conclusion qui du reste a été systématiquement confirmée par les études ultérieures.

Les propos que vous tenez, ou que vous rapportez, dans votre question entrent donc en contradiction totale avec les conclusions de la synthèse définitive des experts, experts qui ont travaillé de manière indépendante et transparente.

Pour sa part, la Municipalité de Vincennes juge parfaitement regrettable cette agitation qui stigmatise une nouvelle fois un quartier qui fait l'objet d'un suivi environnemental parfaitement fiable et transparent et dont les habitants aspirent, dans leur très grande majorité, à conserver la rationalité et la sérénité retrouvées.

# I - FINANCES

## LE CONSEIL

Sous la présidence de M. TROQUET, Conseiller municipal délégué aux finances,

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT - 3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), **le compte administratif 2005 du budget principal de la Ville et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 3 363 268,23 € à la section d'investissement du budget 2005 pour un montant de 2 577 600,12 € et reporte les 785 668,11 € restants à la section de fonctionnement du budget 2006.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT - 3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), **le compte administratif 2005 du budget annexe de l'assainissement et affecte l'excédent d'exploitation de 170 753,60 € à la section d'investissement du budget 2006 pour 126 838,33 € et en résultat de fonctionnement reporté pour 43 915,27 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT), **le compte administratif 2005 du budget annexe de la restauration municipale dont l'excédent d'un montant de 37 313,01 € est repris dans le budget supplémentaire 2006.**

Sous la présidence de Monsieur le Maire :

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le résultat des comptes de gestion 2005, présentés par Madame le receveur municipal, pour le budget principal, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe de la restauration municipale.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), **le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2006 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 12 012 058,84 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT - 3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), **le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 353 630,02 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT), **le budget supplémentaire pour l'exercice 2006 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 37 313,01 € pour la restauration municipale.**

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter des subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) pour la mise en accessibilité de points d'arrêt du réseau de bus à Vincennes.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de partenariat conclue avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris - Délégation du Val-de-Marne.

## **II - AFFAIRES SOCIALES**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT - 3 abstentions : Mme FÉLICIER, M. NEZELOF, Melle MARTIN), la convention avec l'Association gériatrique de l'Est parisien (AGEP) pour la mise en œuvre et la poursuite des actions de prévention et d'information en direction des personnes âgées.

## **III - PERSONNEL COMMUNAL**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), la création d'un poste d'apprenti pour le secteur de la petite enfance et autres modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

## **IV - ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **ÉMET**, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT), les avis suivants sur les mesures de carte scolaire 2006/2007 (1<sup>er</sup> degré) envisagées par l'Inspection académique du Val-de-Marne :
  - avis défavorable à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Roland-Vernaudon,
  - avis favorable à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire de l'Ouest,
  - avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Jean-Monnet,
  - avis favorable à la création d'un poste de psychologue,
  - demande d'ouverture d'une classe à l'école maternelle Jean-Monnet sur constat de rentrée.

- ▷ **VOTE, à la majorité (2 abstentions : M. WALCH, Mme PINÇON), une aide financière d'un montant de 600 € au projet de réalisation d'un film documentaire sur la vie d'une citoyenne sans papiers présenté par M. Alex GOHARI, domicilié à Vincennes.**
- ▷ **VOTE, à l'unanimité, une aide financière d'un montant de 750 € au projet de réalisation d'un film documentaire sur les conditions de vie des femmes à Cuba présenté par Melle Martha PECINA, domiciliée à Vincennes.**

## V - ACTION CULTURELLE

### LE CONSEIL

- ▷ Concernant les tarifs d'accès aux spectacles vivants pour la saison 2006/2007, **Monsieur le Maire met aux voix** un amendement du groupe des Elus Verts visant à appliquer le tarif « promotion » aux demandeurs d'emploi et allocataires du RMI et autres minimas sociaux plutôt que le tarif « réduit » et à exonérer toute personne accompagnatrice d'une personne handicapée. L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD (par pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (par pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (par pouvoir à Melle COMBE), M. QUENTIN (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. DURAND, Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).
- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un amendement** visant à exonérer de droit d'accès aux spectacles vivants toute personne accompagnatrice d'une personne handicapée. L'amendement est adopté à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG – 40 voix pour : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD (par pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (par pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (par pouvoir à Melle COMBE), M. QUENTIN (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. DURAND, Melle COMBE ; MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).

- ▷ **FIXE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), les tarifs d'accès aux spectacles vivants programmés pour la saison culturelle 2006/2007 ainsi amendés.

## VI - VIE ASSOCIATIVE

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité, (4 abstentions : Mme PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), la convention d'objectifs avec l'association Clubs loisirs découvertes et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs avec l'association VILCENA et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs avec l'association Vincennes en Concert - Prima la musica et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité, (3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), la convention d'objectifs avec l'association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **VOTE**, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle à chacune des associations culturelles suivantes : Compagnie Sandrine Anglade (2 000 €), Théâtre de l'Inventé (4 000 €) et Collectif zone libre (2 000 €).
- ▷ **VOTE**, à la majorité, (3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), une subvention exceptionnelle à chacune des associations sportives suivantes : Association Sports Passion Vincennes (1 400 €) et Vélo Club de Vincennes (4 500 €).
- ▷ **VOTE**, à l'unanimité, deux subventions dans le cadre des jumelages à l'association Cercle d'escrime de Vincennes : 1 700 € et à l'Amicale de la communauté portugaise de Vincennes : 950 €.

## VII - MARCHÉS PUBLICS

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT), **la passation d'un marché de fournitures scolaires avec la Société LUDI LAND pour un montant annuel estimé entre 70 000 et 130 000 € HT.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), **Monsieur le Maire à signer le marché de prestations de fabrication et de distribution du magazine municipal « Vincennes Info » composé de trois lots : lot n° 1 « pré presse et photogravure avec la Société SCOOP COMMUNICATION, lot n° 2 « flashage, fourniture du papier, impression, brochage et livraison » avec la Société VINCENT IMPRIMERIES et le lot n° 3 « distribution » avec la Société GPS.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT), **de lancer une procédure de consultation pour la passation de marchés de modernisation de la voirie communale pour une durée d'un an renouvelable deux fois et comprenant les lots suivants : lot n° 1 « produits hydrocarbonés » et lot n° 2 « produits blancs ».**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), **Monsieur le Maire à signer un marché de fourniture d'horodateurs avec la société PARKEON.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : M. SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT), **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement du square de Cœur-de-Ville afin de prendre en compte des prestations modificatives pour un montant de 22 275,08 € TTC.**

## VIII - DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), **le principe de la délégation du service public pour la construction et la gestion du futur équipement sportif du Domaine du Bois sous la forme d'un bail emphytéotique administratif avec convention d'exploitation non détachable au sens des articles L.1311-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales.**

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), **Monsieur le Maire à procéder à la publicité, à recueillir les candidatures et les offres des candidats et l'habilite à procéder à tout acte juridique pour la passation desdits contrats.**
  
- ▷ **DIT**, à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), **que les listes des candidats à l'élection de la commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire devront être déposées au plus tard 48 heures avant la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à leur désignation.**
  
- ▷ **PROCÈDE** à la désignation des membres de la commission chargée d'ouvrir les plis et de rendre un avis dans le cadre de la délégation du service public de gestion des parkings de l'Hôtel-de-Ville et Georges-Pompidou et du stationnement de surface :

**Sont élus membres de la commission :**

**M. TROQUET  
M. ZAGANELLI  
Mme PICAUD  
Mme GUILLAUMAT  
M. SERNE**

- ▷ **PROCÈDE** à la désignation des membres de la commission chargée d'ouvrir les plis et de rendre un avis dans le cadre de la délégation du service public de gestion des marchés aux comestibles :

**Sont élus membres de la commission :**

**Mme PICAUD  
M. VINDÉOU  
M. ZAGANELLI  
M. SEUX  
Melle NICOLAS**

## IX – ENVIRONNEMENT

### LE CONSEIL

- ▷ Concernant le projet de Charte pour une administration éco-responsable, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement n° 1 proposé par le groupe des Elus Verts de Vincennes visant à rédiger ainsi l'objectif 1 :

1. Développer une politique d'achats « éco-responsables » et équitables

Objectif : aboutir à ce que les produits éco-labellisés et produits issus du commerce équitable représentent 30 % du volume d'achat de fournitures par la ville de Vincennes.

L'amendement est rejeté à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING (par pouvoir à M. MESLÉ), PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD (par pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (par pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (par pouvoir à Melle COMBE), M. QUENTIN (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. DURAND, Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).

- ▷ Concernant l'amendement n° 2 au projet de Charte pour une administration éco-responsable proposé par le groupe des Elus Verts de Vincennes visant à rédiger ainsi l'objectif 3 :

3. Utiliser du papier recyclé et de l'encre végétale

Objectif : utiliser 80 % de papier recyclé blanchi sans chlore et tendre vers 50 % d'encres végétales,

**Est d'avis de ne pas mettre cet amendement aux voix** au profit de l'amendement suivant négocié.

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un 1<sup>er</sup> amendement** visant à rédiger ainsi l'objectif 3 en accord avec les Elus Verts de Vincennes :

3. Augmenter l'utilisation du papier recyclé

Objectif : utiliser 60 % de papier recyclé blanchi sans chlore et favoriser l'utilisation d'encre végétale.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

- ▷ Concernant le projet de Charte pour une administration éco-responsable, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement n° 3 proposé par le groupe des Elus Verts de Vincennes visant à rédiger ainsi l'objectif 4 :

4. Diminuer la quantité de papier utilisée

Objectif : diminuer de 10 % le volume de papier consommé en deux ans.

L'amendement est rejeté à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING (par pouvoir à M. MESLÉ), PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG – 1 abstention : M. DURAND – 35 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD (par pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (par pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (par pouvoir à Melle COMBE), M. QUENTIN (par pouvoir à Mme SÉGURET), Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).

- ▷ Concernant le projet de Charte pour une administration éco-responsable, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement n° 4 proposé par le groupe des Elus Verts de Vincennes visant à rédiger ainsi l'objectif 5 :

5. Economiser l'énergie

Objectif : réduire de 15 % les consommations d'électricité en 2 ans et de 25 % en 5 ans, de 50 % celles de fuel.

L'amendement est rejeté à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING (par pouvoir à M. MESLÉ), PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD (par pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (par pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (par pouvoir à Melle COMBE), M. QUENTIN (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. DURAND, Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).

- ▷ Concernant le projet de Charte pour une administration éco-responsable, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement n° 5 proposé par le groupe des Elus Verts de Vincennes visant à rédiger ainsi l'objectif 6 :

6. Economiser l'eau

Objectif : réduire de 10 % la consommation globale d'eau par la Ville.

L'amendement est rejeté à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING (par pouvoir à M. MESLÉ), PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG – 1 abstention : M. DURAND – 35 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD (par pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (par pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (par pouvoir à Melle COMBE), M. QUENTIN (par pouvoir à Mme SÉGURET), Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).

- ▷ Concernant le projet de Charte pour une administration éco-responsable, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement n° 6 proposé par le groupe des Elus Verts de Vincennes visant à rédiger ainsi l'objectif 7 :

7. Améliorer la qualité de l'air

Objectif : posséder et utiliser effectivement un parc de 25 % de véhicules propres et réaliser un plan de déplacement de l'administration afin de réduire l'utilisation de l'automobile par les agents de la Ville.

L'amendement est adopté à la majorité (2 voix contre : M. WALCH, Mme PINÇON ; 1 abstention : M. COLLIN - 39 voix pour : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD (par pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (par pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (par pouvoir à Melle COMBE), M. QUENTIN (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. DURAND, Melle COMBE ; M. MESLÉ, Mmes KERSTING (par pouvoir à M. MESLÉ), PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG).

- ▷ Concernant le projet de Charte pour une administration éco-responsable, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement n° 7 proposé par le groupe des Elus Verts de Vincennes visant à rédiger ainsi l'objectif 8 :

8. Intégrer la haute qualité environnementale dans les constructions

Objectif : adopter le maximum de cibles (et au moins 7) de la démarche HQE pour toute nouvelle construction.

L'amendement est rejeté à la majorité (6 voix pour : M. MESLÉ, Mmes KERSTING (par pouvoir à M. MESLÉ), PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG - 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD (par pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (par pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (par pouvoir à Melle COMBE), M. QUENTIN (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. DURAND, Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un 2<sup>ème</sup> amendement** visant à rédiger ainsi l'objectif 8 :

8. Intégrer la haute qualité environnementale dans les constructions

Objectif : adopter, en fonction des contraintes du projet, le plus grand nombre de cibles de la démarche HQE pour toute nouvelle construction.

L'amendement est adopté à la majorité (6 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING (par pouvoir à M. MESLÉ), PERROT ; Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG - 36 voix pour : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD (par pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (par pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (par pouvoir à Melle COMBE), M. QUENTIN (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. DURAND, Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).

- ▷ Concernant le projet de Charte pour une administration éco-responsable, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement n° 8 proposé par le groupe des Elus Verts de Vincennes visant à insérer un 10<sup>ème</sup> objectif ainsi rédigé :

10. Réaliser le bilan carbone de la ville de Vincennes

Objectif : réaliser le bilan carbone de l'ensemble des activités municipales afin de se fixer des objectifs ambitieux de réduction des émissions à moyen terme, en participant ainsi aux efforts fixés par le protocole de Kyoto et le plan français correspondant (plan climat).

L'amendement est rejeté à la majorité (3 voix pour : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG – 3 abstentions : M. MESLÉ, Mmes KERSTING (par pouvoir à M. MESLÉ), PERROT – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD (par pouvoir à Mme FARGE-POUJOL), MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIERI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NEZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (par pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN (par pouvoir à Melle COMBE), M. QUENTIN (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. DURAND, Melle COMBE ; M. WALCH, Mme PINÇON ; M. COLLIN).
- ▷ Concernant le projet de Charte pour une administration éco-responsable, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement n° 9 proposé par le groupe des Elus Verts de Vincennes visant à insérer la mention suivante à la suite des objectifs :

« Une fois les objectifs validés par le Conseil municipal, le détail par action de chaque objectif fera l'objet d'une relecture et d'une concertation au sein de la Commission municipale des travaux et de l'environnement. Une évaluation au sein de la même instance aura lieu au bout d'un an pour améliorer ces détails pratiques en attendant la révision prévue des objectifs eux-mêmes. »

L'amendement est adopté à l'unanimité.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS, MM. SERNE, STEINBERG), la mise en œuvre de la Charte pour une administration éco-responsable ainsi amendée.

## X – VOIRIE

### LE CONSEIL

- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, le règlement de voirie fixant les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive sur le domaine public de la commune.

## XI - CONVENTIONS TECHNIQUES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention à passer avec la ville de MONTREUIL pour la réhabilitation de l'ouvrage d'assainissement et des branchements de la rue des Deux-Communes et autorise Monsieur le Maire à la signer.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention confiant au SIPPAREC la vérification et l'expertise des déclarations faites par les opérateurs de communications électroniques ainsi que la charge de recouvrer, auprès desdits opérateurs, les redevances d'occupation du domaine public routier et autorise Monsieur le Maire à la signer.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention passée avec la Société IRISÉ pour raccorder, par une fibre optique, différents équipements publics de la Ville et autoriser l'extension du réseau de fibre noire de la Société.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de la Ville par la RATP, des couvertures « B » et « C » de la première phase de protection phonique de la tranchée ouverte du RER et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

## XII - RAPPORTS ANNUELS

### LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan d'activité 2004-2005 de la société d'économie mixte VINCEM.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation des rapports d'activités 2005 des délégataires du service public du stationnement : EFFIA STATIONNEMENT pour la gestion des parkings de l'Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou ainsi que du stationnement de surface, EFFIPARC Ile-de-France pour le parking de Cœur-de-Ville et la VINCEM pour le parking Mowat.**

**Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 20 septembre 2006.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.**

**Les Présidents,  
Laurent LAFON  
Jean-Pierre TROQUET**

**La Secrétaire,  
Louise FÉLICIER**